

Article 59: Îlot déstructuré

Municipalité de Saint-Agapit



Carte 133 Îlot 33045-08-A

Bâtiment potentiel : 0 Bâtiment construit : 4

Note : Lotissement possible

Caractérisation : Îlot de reconnaissance

Service :

Carte 133 Îlot 33045-08-B

Bâtiment potentiel : 0 Bâtiment construit : 2

Note : Lotissement possible

Caractérisation : Îlot de reconnaissance

Service :

MRC de Lotbinière
 Règlement numéro 211-2009
Carte 133
 Cette carte en annexe fait partie intégrante du règlement numéro 211-2009, lequel ajoute ladite carte au règlement 172-2005, le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR).
 9 septembre 2009
 Authentifiée ce jour _____ 2009.
 Maurice Sénécal, préfet
 Daniel Patry, directeur général

Les limites des unités d'évaluation et de cadastre pour les municipalités non renouvelées sont approximatives. La délimitation des îlots déstructurés a donc été faite en fonction de la photographie aérienne. En cas de divergence, les limites de l'îlot prime sur toutes autres limites.

- Légende**
- Limite municipalité
 - Unité d'évaluation
 - Cadastre
 - Îlots déstructurés
 - Limite périmètre urbain
 - Isophone 55 dba
 - Falaise
 - Terrain 15ha et plus
 - Bâtiments îlots construits
 - Bâtiments îlots potentiels



1:2 000